



PPP
Le rôle des
partenariats
public-privé



RTE
les réseaux
transeuropéens
(RTE) font partie des
objectifs prioritaires
de la Banque



**Secteur
de l'eau**
Les financements
de la BEI en faveur du
secteur de l'eau au
Royaume-Uni



L'activité du Groupe BEI en 2004

En 2004, la Banque européenne d'investissement (BEI) a prêté au total 43,2 milliards d'EUR (contre 42,3 milliards d'EUR en 2003) en faveur de projets contribuant à la réalisation des objectifs de l'Union européenne. Les financements accordés dans les États membres de l'UE à 25 se sont élevés à un total de 39,7 milliards d'EUR (dont 3,8 milliards d'EUR dans les dix nouveaux États membres), et 3,5 milliards d'EUR de prêts ont été octroyés dans des pays extérieurs à l'Union.

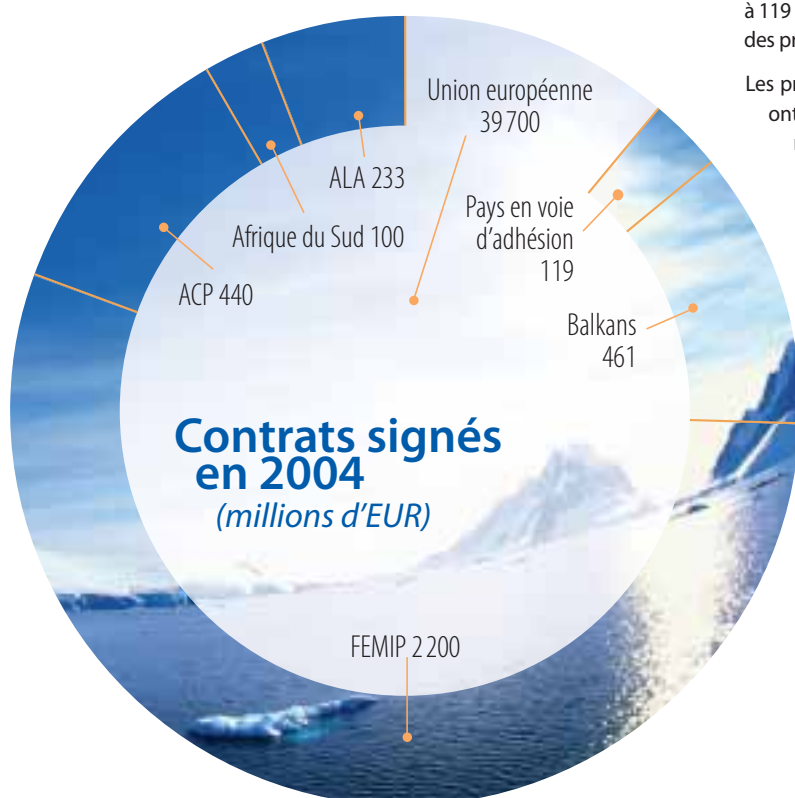
Les prêts dans les pays en voie d'adhésion (Bulgarie et Roumanie) se sont montés à 119 millions d'EUR et, dans les pays des Balkans occidentaux, la BEI a soutenu des projets de développement à hauteur de 461 millions d'EUR.

Les prêts appuyant les politiques européennes en faveur du développement ont totalisé 2,9 milliards d'EUR. Dans le cadre de la Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (FEMIP), des prêts ont été accordés à concurrence de 2,2 milliards d'EUR, tandis que 440 millions d'EUR de prêts ont servi à financer des projets dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique signataires de l'Accord de Cotonou, 100 millions d'EUR en Afrique du Sud et 233 millions d'EUR en Asie et en Amérique latine.

En 2004, le Fonds européen d'investissement (FEI) – la filiale du Groupe BEI spécialisée dans le capital-risque et les garanties – a pris des participations d'une valeur de 358 millions d'EUR dans des fonds de capital-risque, portant ainsi le total de son portefeuille à 2,8 milliards d'EUR. Il a en outre fourni un total de 1,4 milliard d'EUR sous forme de garanties couvrant les portefeuilles de PME d'intermédiaires financiers.

Pour financer ses prêts, la BEI a levé un total de 50 milliards d'EUR sur les marchés internationaux des capitaux en lançant 282 émissions obligataires libellées dans 15 monnaies.

Au 31 décembre 2004, l'encours des prêts de la BEI se montait à 265,8 milliards d'EUR et l'encours de ses emprunts à 214,8 milliards d'EUR.



La conférence de presse annuelle de la BEI

Annonçant les résultats du Groupe BEI à la presse internationale accréditée, **M. Philippe Maystadt**, président de la BEI, et **M. Wolfgang Roth**, vice-président, ont passé en revue la performance de la Banque au regard de ses grandes priorités opérationnelles ainsi que les perspectives en la matière, de même que le rôle de la BEI en tant que principal emprunteur international non souverain. Dans ce contexte, l'accent a été mis en particulier sur le soutien que le Groupe apporte à la cohésion économique et sociale dans l'UE élargie et sur la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne au travers de l'initiative Innovation 2010 (i2i).

Les deux orateurs ont en outre souligné que la stratégie de la Banque était centrée sur la valeur ajoutée, « la qualité avant la quantité », plutôt que sur la recherche de la croissance pour la croissance. Cela signifie que, pour toutes les opérations qu'elle finance, la Banque s'assure des éléments suivants :

1. conformité avec les objectifs prioritaires de l'UE ;
2. qualité et solidité des investissements ;
3. avantages financiers particuliers découlant du recours aux financements de la BEI et présence nécessaire de ces avantages pour accélérer les investissements.

En pratique, l'objectif de la BEI est de limiter la croissance de ses financements au sein de l'UE-15 à 2 % par an en valeur nominale, tout en accélérant davantage l'activité de prêt dans les nouveaux États membres de façon à contribuer plus vigoureusement au processus de rattrapage économique de ces pays. De même, les prêts dans les pays candidats et en voie d'adhésion ainsi que dans les pays extérieurs à l'UE pourraient continuer de progresser à un rythme plus soutenu. Les principales priorités en matière de prêts demeurent inchangées.

Le communiqué de presse et une série de notes d'information sur les thèmes clés rédigées pour la conférence de presse sont disponibles sur le site Internet de la BEI à l'adresse www.eib.org/news/events.



L'activité du Groupe BEI en 2004	1
Un mécanisme novateur de financement des infrastructures : le rôle des partenariats public-privé	8
Le financement des réseaux transeuropéens (RTE)	12
Les financements de la BEI en faveur du secteur de l'eau au Royaume-Uni	18
La BEI et la Banque interaméricaine de développement améliorent leur coopération dans les Caraïbes et en Amérique latine	20
La transition économique en Europe centrale et orientale	22
Nouvelle structure de contrôle à la BEI	23
Aide au relèvement et à la reconstruction de la Turquie après les tremblements de terre (TERRA)	24

BEI-Information est une publication périodique du Département Bureau de presse et communication de la Banque européenne d'investissement.

Responsable de publication: Juan Manuel Sterlin Balenciaga
Articles et informations de ce bulletin peuvent être reproduits librement; la BEI apprécierait toutefois une citation de la source et un envoi des coupures de presse.

Mise en page: atelier graphique BEI, Sabine Tissot

Photos: Photothèque BEI, Vlaamse Huisvestingsmaatschappij, DONG, GIF, Eiffage, Transco, Arlette Pegraglio - IDB.

⇒ La cohésion économique et sociale dans l'UE élargie (28,5 milliards d'EUR)

La mission fondamentale de la BEI et sa première priorité opérationnelle consistent à favoriser la cohésion au sein de l'UE en contribuant à réduire les déséquilibres entre les différentes régions. Avec l'élargissement de l'Union à l'est, cette priorité revêt une importance encore plus grande, puisque la totalité des nouveaux États membres sont désignés comme zones assistées.

Au sein de l'UE à 25, des prêts individuels (en faveur de projets bien définis, instruits par les services de la Banque) pour un total de 21,5 milliards d'EUR ont été accordés en 2004 à l'appui d'investissements contribuant à renforcer le potentiel économique des zones assistées. Un montant supplémentaire de 7 milliards d'EUR a été octroyé à des banques partenaires sous forme de lignes de crédit (appelées prêts globaux) destinées à financer des projets mis en œuvre par des PME et des investissements publics de petite dimension. Le total des prêts en faveur du développement régional – 28,5 milliards d'EUR – représente environ 72 % de l'ensemble des prêts de la BEI dans l'UE à 25.

Les principaux secteurs financés dans les zones assistées au titre du développement régional ont été les infrastructures de transport et de télécommunication (39 % des prêts individuels), l'industrie et les services (20 %), les infrastructures urbaines (14 %) ainsi que les infrastructures destinées à l'éducation et à la santé (11 %). Dans les nouveaux États membres, la BEI a poursuivi ses efforts pour soutenir l'investissement étranger direct (IED), qui contribue au transfert de savoir-faire et de capital vers ces pays et, de ce fait, à la modernisation et à la restructuration industrielles.

La coopération avec la DG Politique régionale de la Commission européenne s'est encore intensifiée, notamment pour coordonner au mieux l'activité de la BEI avec les opérations des Fonds structurels, qui sont désormais accessibles également aux nouveaux États membres.

Une économie européenne fondée sur la connaissance et l'innovation (7 milliards d'EUR)

L'initiative « Innovation 2010 » (i2i) de la BEI est destinée à appuyer la Stratégie de Lisbonne, qui a pour but de bâtir une économie européenne fondée sur la connaissance et l'innovation. La BEI a pour objectif de mobiliser 50 milliards d'EUR

d'ici la fin de la présente décennie dans le but d'accroître la capacité d'innovation de l'Union européenne et d'améliorer sa compétitivité à long terme.

Pour la seule période 2004-2006, le but de la BEI est de fournir 20 milliards d'EUR de financements à moyen et long terme dans les domaines clés que sont l'éducation et la formation, la R-D et la diffusion des connaissances (lancement de produits, procédés et services innovants, en particulier dans le secteur privé), ainsi que la créa-

tion et la diffusion des TIC (matériel, contenus et applications, notamment services électroniques). Cela inclut les prêts à l'appui du programme de projets à démarrage rapide, qui s'inscrit dans le volet « innovation » de l'Action européenne pour la croissance.

Jusqu'à maintenant, la BEI a respecté les engagements pris au titre de i2i. À la fin de 2004, le total des prêts approuvés depuis le lancement de i2i en 2000 se montait à 34,4 milliards d'EUR, et les contrats de financement signés à 24,1 mil-



Exemples

- *Rénovation de logements sociaux dans des zones de revitalisation urbaine en Wallonie (Belgique)*
- *Une aciérie à Tornio (nord de la Finlande)*
- *Aménagements routiers et amélioration d'infrastructures urbaines dans le Brandebourg (Allemagne)*



Innovation 2010

Exemples

- *R-D dans le domaine pharmaceutique-Schering AG (Allemagne)*
- *Activités de R-D axées sur le traitement du diabète - Novo Nordisk A/S (Danemark)*
- *Réseau câblé de télécommunications à large bande en Galice (Espagne)*
- *Laser pour grand synchrotron d'accélération d'électrons - Sincrotrone Trieste Scpa (Italie)*

liards d'EUR. En 2004, une soixantaine de prêts ont été accordés au titre de i2i pour un total de 7 milliards d'EUR (6,2 milliards d'EUR en 2003 et 3,6 milliards d'EUR en 2002).

Les prêts accordés au titre de i2i depuis 2000 ont porté sur trois grands domaines : la R-D et l'investissement en aval (42 %), l'éducation et la formation à l'appui d'une meilleure employabilité (29 %) et les TIC (29 %). Les projets ont été répartis dans toute l'Union à 25 : les trois quarts environ du total des prêts ont concerné des zones de développement régional, contribuant à installer l'économie de la connaissance dans ces régions moins favorisées. Quelque 80 % du total des financements ont été accordés au secteur privé. La réserve de projets i2i étant bien étoffée, la BEI devrait réussir à atteindre son objectif consistant à mobiliser, d'ici 2010, 50 milliards d'EUR à l'appui de la Stratégie de Lisbonne.

Le financement de la R-D et de l'innovation implique des risques différents de ceux qui s'attachent au financement d'actifs matériels. C'est pourquoi la BEI a progressivement renforcé sa capacité d'accorder des prêts assortis d'un risque plus élevé, en accroissant les fonds affectés à son Mécanisme de financement structuré (MFS). Les prêts au titre du MFS seront accordés plus largement pour des opérations assorties de risques supérieurs à la moyenne dans le domaine de la R-D et de l'innovation.

La BEI a également pris des initiatives pour mieux répondre aux besoins de financement spécifiques des entreprises de taille intermédiaire (employant entre 250 et 3 000 salariés), en particulier pour ce qui est de financer la R-D. On travaille actuellement à l'élaboration de nouveaux instruments financiers qui permettraient d'optimiser la combinaison des prêts et des aides non remboursables (généralement fournies par l'UE, mais aussi par les budgets nationaux) dans le but de mobiliser davantage de ressources pour les investissements dans la RDI.

Le Fonds européen d'investissement (FEI) appuie l'initiative Innovation 2010 en prenant des participations dans des fonds de capital-risque. En 2004, le FEI a investi à ce titre 358 millions d'EUR (135 millions d'EUR en 2003), portant le total de son portefeuille de participations à 2,8 milliards d'EUR répartis sur quelque 200 fonds opérant dans l'UE à 25. L'an dernier, les investissements réalisés dans une quinzaine de fonds de capital-risque se sont traduits par un large éventail d'opérations en Italie, en Espagne, en France, au Royaume-Uni et en Allemagne, et par quelques opérations dans les nouveaux États membres. Le FEI fonctionne comme un fonds de fonds, avec une orientation préférentielle (deux tiers de son portefeuille) vers les fonds qui se



Les réseaux transeuropéens

Exemples

- *Liaison ferroviaire à grande vitesse Milan-Naples*
- *Autoroute Autriche-Croatie (Corridor X)*
- *Autoroute Prague-Dresde (sur le corridor paneuropéen IV Berlin-Istanbul)*
- *Liaison ferroviaire à grande vitesse Madrid-Barcelone - frontière française*

spécialisent dans le financement d'entreprises en phase initiale (essentiellement TIC et sciences de la vie) et dans le secteur des hautes technologies. Il est ainsi devenu, sur ce segment, l'un des principaux fournisseurs de capital-risque en Europe. Ces derniers temps, le FEI a élargi le champ de sa politique d'investissement pour financer également des fonds qui soutiennent des entreprises en phase intermédiaire ou avancée. Plus de 80 % des ressources qu'il a investies à ce jour proviennent de la BEI, et la Commission apporte aussi des capitaux.

Le climat prévalant sur le marché du capital-risque demeure difficile, en particulier sur le segment des entreprises en phase initiale. La présence des investisseurs privés reste fragmentaire, principalement en raison des incertitudes économiques et d'une forte réticence à prendre des risques. En des temps aussi difficiles, la présence du FEI sur le marché est d'autant plus importante, car elle représente une source stable de financements et encourage par conséquent l'apport de ressources par le secteur privé.

Le FEI soutient également, de façon indirecte, l'activité des PME en octroyant des garanties sur les portefeuilles de prêts aux PME d'institutions financières et d'organismes publics de garantie. En 2004, il a fourni un total de 1,4 milliard d'EUR sous forme de garanties couvrant des portefeuilles de PME, portant ainsi à 7,7 milliards d'EUR le total de son encours de garanties. Les garanties qu'il accorde facilitent la titrisation de ces portefeuilles de prêts ou abaissent le taux

de capital réglementaire affecté à de tels actifs, ce qui offre aux banques davantage de marge pour prêter aux PME.

Les réseaux transeuropéens (7,9 milliards d'EUR)

Des réseaux de transport, d'énergie et d'information performants constituent un élément essentiel pour l'intégration économique de l'UE élargie. En réponse aux initiatives européennes successives concernant les réseaux transeuropéens (RTE) dans l'UE à 25 et les pays en voie d'adhésion, la BEI, qui est déjà un acteur majeur dans le financement des RTE depuis dix ans, a encore renforcé son activité de prêt à l'appui des RTE. Elle accorde notamment une attention toute particulière au volet du programme à démarrage rapide consacré aux RTE, dans le cadre de l'Action européenne pour la croissance. Sur la période 2004-2006, jusqu'à 25 milliards d'EUR serviront à financer les RTE de transport, et en particulier les projets relevant de ce programme. Dans certains cas spéciaux, les prêts pourront être accordés à hauteur de 75 % des coûts d'investissement et sur une durée allant jusqu'à 35 ans, avec des conditions de remboursement plus souples.

En 2004, les prêts signés à l'appui de projets de RTE au sein de l'UE élargie ont totalisé 7,9 milliards d'EUR, dont 6,6 milliards pour les transports et 1,3 milliard pour l'énergie.

La protection de l'environnement (10,9 milliards d'EUR)

En 2004, les prêts individuels signés par la BEI en faveur de projets environnementaux ont totalisé 10,9 milliards d'EUR, dont 10,4 milliards dans l'UE à 25 (9,8 milliards dans l'UE à 15). La Banque a ainsi dépassé l'objectif qu'elle s'était fixé, à savoir consacrer aux projets environnementaux 30 à 35 % du total annuel de ses prêts individuels dans l'UE à 25 et dans les pays en voie d'adhésion. La majeure partie de ces prêts (6 milliards d'EUR) ont financé des projets relatifs à l'environnement urbain (transports et rénovation urbaine).

En 2004, la BEI a porté une attention accrue aux énergies renouvelables. Lors de la Conférence internationale de Bonn sur les énergies renouvelables, en 2004, la BEI s'est engagée à élargir encore la part des énergies renouvelables dans le total des nouvelles capacités de production d'électricité qu'elle finance à l'intérieur de l'UE, pour la faire passer d'environ 15 % à l'heure actuelle à 50 % d'ici 2010, en accroissant de plus la proportion des énergies renouvelables d'une origine autre qu'éolienne. Cette mesure est conforme à l'objectif de l'UE qui vise à porter d'ici là à 22 % la part des énergies renouvelables dans la production d'électricité au sein de l'UE à 25. La BEI envisage en outre, dans le droit fil du programme de Lisbonne, de financer des projets relatifs aux énergies renouvelables qui font intervenir des technologies nouvelles et innovantes et qui, tout en ne satisfaisant pas aux critères habituels de la Banque en matière de viabilité économique, présentent néanmoins un potentiel avéré pour devenir économiquement viables dans un délai raisonnable.

À l'appui des politiques européennes en matière de changements climatiques, la BEI a lancé en 2004 de nouvelles initiatives : le Mécanisme de financement relatif aux changements climatiques (MFCC) qui, au moyen d'une enveloppe de 500 millions d'EUR, doit venir en aide aux entreprises européennes participant au système communautaire d'échange de quotas d'émission, effectif depuis le 1er janvier 2005 ; le Mécanisme d'assistance technique relatif aux changements climatiques (MATCC), doté d'une enveloppe de 10 millions d'EUR, qui permettra de fournir des financements conditionnels non remboursables pour identifier des projets dans les pays en transition et en développement qui sont affiliés au système d'échange de quotas d'émission ; enfin, le Fonds carbone paneuropéen (FCPE), qui est destiné à faciliter les échanges de droits d'émission et dont la mise au point détaillée est en cours de discussion avec la Banque mondiale, partenaire de la BEI.



La protection de l'environnement

Exemples

- *Agrandissement et mise à niveau de la principale station de traitement des eaux usées de Vienne (Autriche)*
- *Parc d'éoliennes dans le sud-est du Danemark*
- *Modernisation et extension du réseau de transports publics de l'agglomération lyonnaise (France)*

L'approche de la BEI en matière de protection de l'environnement et de changements climatiques est explicitée dans ses Déclarations sur l'environnement (2003 et 2004), publiées sur le site Internet de la Banque.

Le soutien aux politiques communautaires d'aide au développement et de coopération (3,5 milliards d'EUR)

En 2004, les financements accordés au titre de la FEMIP ont atteint un montant record de 2,2 milliards d'EU, répartis entre quatre grands domaines d'intervention : le secteur privé (33 %), les transports (30 %), l'énergie (25 %) et l'environnement (8 %). La FEMIP a été instaurée pour développer le secteur privé et les infrastructures économiques et sociales dans les pays partenaires méditerranéens, l'objectif étant de les aider à se préparer à la mise en place de la zone euro-méditerranéenne de libre-échange prévue pour 2010 dans le cadre du processus de Barcelone. La FEMIP permet aux entreprises (y compris aux investisseurs étrangers) d'avoir accès à des produits financiers difficiles à obtenir dans la région (prêts à long terme, financements avec partage des risques, capital-risque et financement d'assistance technique).

Dans les pays ACP (Afrique, Caraïbes et Pacifique), l'année 2004 a été caractérisée par un ralentissement des activités en raison de la situation

- *La BEI a porté une attention accrue aux énergies renouvelables*
- *Les financements accordés au titre de la FEMIP ont atteint un montant record de 2,2 milliards d'EU*

Les pays partenaires



Exemples

- *Construction d'un gazoduc entre l'Égypte et la Jordanie*
- *Nouvelle centrale électrique en Mauritanie*

La BEI, en tant qu'institution financière de l'Union européenne contribuant à la réalisation des grands objectifs communautaires, met un point d'honneur à faire preuve d'une large transparence et à communiquer autant d'informations que possible

économique de ces pays, de l'interruption des financements dans des pays comme la Côte d'Ivoire et le Zimbabwe, et des contraintes liées à l'Accord de Cotonou. Les risques, perçus comme élevés, et les obstacles administratifs ont freiné l'investissement étranger direct. Toutefois, le nombre de projets potentiels est en progression et les éléments favorisant les investissements du secteur privé dans les pays ACP s'améliorent lentement mais sûrement.

Les opérations de prêt de la BEI en faveur de projets situés en Amérique latine et en Asie ont totalisé 232,9 millions d'EUR, dont 167,3 millions d'EUR en Amérique latine et 65,6 millions d'EUR en Asie.

Les opérations de la BEI sur les marchés des capitaux en 2004

La BEI a consolidé sa position de chef de file sur les marchés obligataires internationaux. Le volume de ses emprunts a augmenté de 18 % pour s'établir à 50 milliards d'EUR, montant levé au travers de 282 transactions réalisées dans 15 monnaies. Les émissions libellées en EUR (35 % du total des ressources collectées) et en USD (36 %) ont représenté la plus large part, suivies par la GBP (19 %). Les trois monnaies principales de la Banque (EUR, GBP, USD) entrent ainsi pour 90 % dans la collecte des ressources. La diversification des monnaies d'emprunt a par ailleurs été poursuivie, des émissions ayant été réalisées dans 12 nouvelles monnaies (10 % de la collecte de ressources), principalement les monnaies de nouveaux et de futurs États membres de l'UE.

Dans le cadre de sa stratégie en matière de collecte de ressources, la Banque a continué à apporter une attention particulière à la qualité de l'exécution et aux performances sur le marché secondaire, ce qui a contribué à maintenir ses obligations au nombre des valeurs stables. En outre, la Banque se tient toujours prête à saisir les opportunités d'émissions ciblées et structurées. Cette stratégie lui a permis d'augmenter de façon substantielle le volume de ses émissions et de jouer un rôle de pionnière, notamment en développant de nouveaux secteurs d'émission à échéances éloignées, en étant la première à émettre des emprunts libellés dans de nouvelles monnaies et en réactivant des segments de marché en sommeil. L'accueil positif que le marché a réservé à la stratégie de la Banque en matière de collecte de ressources a été souligné par l'éventail exceptionnel de distinctions suprêmes qui ont été décernées à la Banque pour ses activités sur les marchés des capitaux (voir encadré).

Les émissions de référence ont permis, vis-à-vis des investisseurs, d'améliorer la liquidité et d'offrir un éventail plus large de durées. Environ 25 % du total des ressources collectées en 2004 étaient assortis de durées égales ou supérieures à 10 ans. S'agissant de l'euro, une nouvelle émission pionnière à 15 ans d'un montant de 4 milliards d'EUR a entraîné la création d'un segment de référence à échéance éloignée aux côtés des principaux émetteurs souverains. Cette émission a contribué pour une large part à la diversification de la clientèle d'investisseurs en Europe, notamment parmi ceux qui recherchent des échéances éloignées tels que les assureurs et les fonds de pension. En ce qui concerne l'USD, la Banque s'est distinguée parmi les emprunteurs internationaux en lançant des emprunts pour toutes les durées de référence entre deux et dix ans. Cela lui a également permis de diversifier sa clientèle d'investisseurs. Les placements en USD auprès des investisseurs américains ont progressé en volume : le tiers en moyenne des émissions de référence dans cette monnaie a été placé aux États-Unis. Dans le compartiment de la GBP, la Banque a doublé le nombre des réouvertures de souches de référence et contribué à la liquidité des échéances allant jusqu'en 2054.

Le marché japonais est demeuré une source importante de collecte de fonds, non seulement pour les émissions en yen mais aussi en monnaies étrangères. Le renforcement de la présence régionale sur les marchés des dollars autres que le dollar É.-U. résulte de la réactivation de segments de marché en sommeil, principalement celui du dollar australien et celui du dollar canadien. La Banque a aussi doublé le volume de ses émissions en rand sud-africain (ZAR), renforçant de la sorte sa position de premier émetteur étranger dans cette monnaie. Les opérations d'émission en lire turque et en rouble russe « synthétiques », qui se caractérisent par leurs cash-flows libellés en USD, ont constitué une autre source de diversification.

Un autre domaine où des progrès importants ont été enregistrés est celui des monnaies des nouveaux et futurs États membres de l'UE :

dans ces monnaies, les émissions ont totalisé l'équivalent de 1,2 milliard d'EUR. Dans cette région, la Banque a non seulement renforcé la liquidité du marché et offert un éventail plus large de durées, mais elle a également emprunté dans trois nouvelles monnaies (la lire maltaise, le tolar slovène et le lev bulgare) ; dans chaque cas, elle a été le premier émetteur noté AAA ou le premier émetteur à statut souverain autre que les États en question à le faire. Tout comme les années précédentes, la Banque a été le principal émetteur dans la région, hormis les émetteurs souverains locaux. Cette croissance des emprunts en monnaie locale a permis de soutenir la progression continue des prêts et de conforter la place de la Banque en tant que première source de financement dans la région.

La transparence

La BEI, en tant qu'institution financière de l'Union européenne contribuant à la réalisation des grands objectifs communautaires, met un point d'honneur à faire preuve d'une large transparence et à communiquer autant d'informations que possible. En tant que banque, cependant, elle a aussi le devoir de protéger les intérêts légitimes de ses clients dans le domaine commercial et sur des questions sensibles au regard du marché. Entre ces deux positions, la BEI doit trouver un équilibre. La transparence résulte d'un processus continu. Au cours des dernières années, la BEI a beaucoup avancé dans ce sens et les efforts en matière de transparence ne se démentiront pas.

Les principes fondamentaux de la politique de transparence de la Banque ont été rappelés dans le document « Transparence – Rapport et propositions », publié sur le site Internet de la BEI en 2004. Ce document passe en revue la politique de la Banque en matière d'information du public et propose des améliorations de grande ampleur. Un deuxième document important en la matière est la « Déclaration sur la Gouvernance à la BEI », également publiée sur le site Internet de la Banque en 2004.

Cette transparence accrue alimente aussi le dialogue avec la société civile, en particulier avec les organisations non gouvernementales (ONG) qui, en tant que groupements d'intérêt public, peuvent apporter une contribution utile à l'évolution des politiques. Les ONG contribuent à garantir que des institutions comme la BEI sont sensibilisées aux questions d'intérêt local ; elles peuvent aussi apporter des informations complémentaires précieuses au niveau des projets. □

Distinctions obtenues par la BEI en 2004

La Banque s'est vu décerner en 2004, pour ses activités de collecte de ressources, un nombre exceptionnel de distinctions dont les publications consacrées aux marchés des capitaux se sont fait l'écho. Elle a ainsi remporté plusieurs récompenses décernées par l'International Financing Review (IFR) qui sont couramment considérées comme les Oscars des marchés des capitaux. La Banque a reçu non seulement la distinction suprême tous emprunteurs et toutes catégories d'actifs confondus, celle d'« emprunteur de l'année », mais aussi d'autres prix tels que celui du meilleur emprunteur européen et du meilleur emprunteur de la catégorie des emprunteurs supranationaux/souverains/grandes agences. Il s'agit là de trois des huit récompenses-phares attribuées par l'IFR aux emprunteurs pour leur performance globale, un score sans précédent pour la BEI en même temps qu'exceptionnel sur le marché. Par ailleurs, la Banque a reçu pour son emprunt de référence à 15 ans en EUR le prix IFR de la meilleure émission obligataire dans la catégorie des emprunteurs supranationaux/souverains/grandes agences. De multiples distinctions lui ont en outre été accordées dans le contexte du sondage effectué par Euroweek auprès des intervenants sur le marché, notamment les récompenses-phares que sont celles de « Most Impressive Borrower », « Most Innovative Borrower » (la Banque s'est classée première dans les deux cas), « Most Aggressive Borrower on Pricing » (classée troisième) ainsi que le prix de la « transaction de l'année » et plusieurs autres encore.



Récompenses de l'IFR, sur la base d'abondants retours d'information des acteurs du marché :	
<ul style="list-style-type: none"> • Emprunteur de l'année (tous emprunteurs et toutes catégories d'actifs confondus) • Meilleur emprunteur européen • Meilleur emprunteur de la catégorie grandes agences/supranationaux • Meilleure émission obligataire de la catégorie des emprunteurs supranationaux/souverains/grandes agences (Emprunt EARN de 4 milliards d'EUR à échéance 04/2020) 	
Sondage Euroweek auprès des intervenants sur le marché :	
<ul style="list-style-type: none"> • « Most Impressive Borrower » de l'année 2004 Lauréat : Banque européenne d'investissement • Meilleur emprunteur de la catégorie des emprunteurs supranationaux/grandes agences Lauréat : Banque européenne d'investissement • Emprunteur le plus innovant Lauréat : Banque européenne d'investissement • « Most Aggressive Borrower on Pricing » N°3 : Banque européenne d'investissement • Transactions de l'année en termes de performance globale N°1 : BEI, 4 milliards d'EUR, 4,625 %, avril 2020, ABN Amro, Citigroup, Deutsche Bank N°5 : BEI, 1,5 milliard d'USD, 4,625 %, mai 2014, JP Morgan, Morgan Stanley, UBS • Transactions de l'année par catégorie Catégorie : USD - emprunteurs souverains/supranationaux/grandes agences N°1 : BEI, 1,5 milliard d'USD, 4,625 %, mai 2014, JP Morgan, Morgan Stanley, UBS Catégorie : EUR - emprunteurs souverains/supranationaux/grandes agences N°1 : BEI, 4 milliards d'EUR, 4,625 %, avril 2020, ABN Amro, Citigroup, Deutsche Bank • Transactions par monnaies : Catégorie : Dollar néo-zélandais N°1 : BEI, 200 millions de NZD, 6,5 %, septembre 2014, RBS (unique transaction retenue) Catégorie : Marchés émergents N°2 : BEI, 46 milliards de HUF, 9 %, juillet 2007, Deutsche Bank 	
Récompenses Euromoney :	
<ul style="list-style-type: none"> • Meilleur emprunteur supranational d'Europe occidentale en 2004 	
Récompenses MTN-I (Medium Term Note-Intelligence), catégorie emprunts structurés et emprunts de conception classique dans le cadre du programme d'émission de notes à moyen terme	
<ul style="list-style-type: none"> • « Innovation and Achievement Award 2004 » • Trois « transactions de l'année » 50 milliards de JPY de notes indexées sur l'indice japonais des prix à la consommation 190 millions d'EUR/250 millions d'EUR de CMS Spread Target Redemption Notes 625 millions d'EUR de CMS Periodic Capped Floating-Rate Notes 	



La conférence 2005 de la BEI sur l'économie et les finances, qui s'est tenue le 20 janvier dernier, était consacrée aux partenariats public-privé – PPP en abrégé – en tant que moyen différent de financer et de fournir des services d'infrastructure. La conférence a réuni des chercheurs et des praticiens originaires de nombreux pays et institutions autour d'un thème qui est au cœur même de la mission de la BEI. Ayant joué un rôle actif dans le développement du marché européen des PPP au cours des quinze dernières années, la BEI est, de toute évidence, intéressée par l'évolution de l'analyse des avantages et des inconvénients des PPP et désire y prendre part. Dans ce contexte, les différents thèmes abordés lors de la conférence portaient sur le rôle économique des infrastructures, les aspects économiques du financement et du déploiement des infrastructures, ainsi que sur l'expérience des pays qui ont eu recours aux PPP.

Un mécanisme novateur de financement des infrastructures : le rôle des partenariats public-privé

*De Timo Vällilä
Études économiques et financières, BEI*

La journée a débuté par une présentation synthétique de l'évolution à long terme des investissements européens dans le domaine des infrastructures, et de leurs répercussions économiques éventuelles. **M. Timo Väilä**, Division des études économiques et financières à la BEI, a exposé les tendances constatées ces trente dernières années au niveau de l'investissement public et privé dans ce domaine. S'agissant de l'investissement public, on a noté une tendance à la baisse en proportion du PIB dans tous les pays hors cohésion, la moyenne de l'UE à 15 ayant diminué de près de moitié depuis le début des années 70, en passant de 4,5 à 2,5 % du PIB. Le recul a été particulièrement marqué en Autriche, en Belgique, au Danemark et au Royaume-Uni, mais même dans ces pays, le stock d'actifs publics n'a subi aucune érosion. Cela laisse supposer que le niveau actuel de l'investissement public, tout en étant sensiblement inférieur à ce qu'il était autrefois, demeure suffisant pour couvrir l'amortissement des équipements publics. Le stock de capital public a malgré tout été inférieur au niveau de la dette publique dans la plupart des pays de l'UE à 15 ces vingt dernières années ; on peut en déduire que des problèmes budgétaires récurrents ont entraîné une érosion de l'actif net des États. Compte tenu de ces problèmes budgétaires, il n'est guère surprenant de voir le secteur privé se substituer aux capitaux publics pour le financement des infrastructures. Bien que le recours au secteur privé pour le financement d'infrastructures au moyen de PPP se soit répandu dans toute l'Europe, son ampleur et son importance systémique demeurent limitées à ce jour. Ce n'est qu'au Royaume-Uni et au Portugal que les PPP revêtent une certaine importance, tant sur le plan du nombre de projets entrepris que sur celui de leur taille par rapport à l'investissement public. En définitive, on peut en conclure que si le recul de l'investissement public et l'émergence de l'investissement privé, par le biais des PPP, ont été des faits marquants sur le plan qualitatif, il ne faudrait pas en exagérer l'importance quantitative.

Passant à l'incidence économique des investissements d'infrastructures, **M. Jakob de Haan**, de l'Université de Groningue aux Pays-Bas, a développé certains enseignements que l'on pourrait tirer de l'analyse d'un grand nombre d'études empiriques pour ce qui concerne le rapport entre investissement public et croissance économique. Ces études doivent résoudre de nombreux problèmes, et notamment préciser l'influence exacte des infrastructures sur la croissance : est-ce qu'une route dope la croissance parce qu'elle est un facteur de production en soi, ou bien parce qu'elle accroît la productivité totale des facteurs ou encore parce qu'elle permet d'abaisser les coûts de transport ? D'autres problèmes découlent de la présence de non-

linéarités dans le rapport entre investissement public et croissance du fait des effets d'engorgement et de réseau, des retombées externes – les infrastructures de pays voisins ayant des répercussions les unes sur les autres - et du fait que si l'investissement public affecte la croissance, l'inverse pourrait également se vérifier. Hormis toutes ces difficultés, M. de Haan estime qu'un certain consensus se dégage dans les publications les plus récentes pour affirmer que l'investissement public stimule effectivement la croissance économique mais que l'effet est beaucoup moins important que des publications plus anciennes ne le laissent supposer. De plus, il est avéré que le lien de dépendance entre les investissements d'infrastructures et la croissance est valable dans les deux sens, et que son ampleur varie sensiblement selon les pays, les régions et les secteurs concernés. Pour conclure, M. de Haan a évoqué, parmi les sujets qu'il pourrait être intéressant d'approfondir à l'avenir, la taille optimale du stock de capital public, les facteurs déterminants de l'investissement public et le rôle de la maintenance des infrastructures.

La deuxième session de la conférence s'est concentrée sur les caractéristiques économiques du financement et du déploiement des infrastructures. Pour planter le décor des présentations suivantes, **M. Timo Väilä** a passé en revue les principales questions économiques relatives aux PPP, dans une perspective à la fois micro et macroéconomique. Le fait qu'un PPP conjugue la réalisation d'un objectif stratégique des pouvoirs publics (secteur public) à un souci de rentabilité (rapport coût-efficacité) (secteur privé) peut, dans certaines conditions, permettre de déployer des services d'infrastructure à un coût inférieur à celui des montages publics traditionnels (pour aboutir à un bon rapport coûts-résultats). Un montage de type PPP est préférable pour autant que certaines conditions préalables soient remplies : possibilité de sous-traiter le service en question, importance d'adopter des moyens technologiques innovants pour obtenir un bon rapport coût-efficacité, absence de répercussions négatives majeures de ce rapport sur la qualité du service, et présence de synergies positives entre les différentes étapes du projet. Si tel est le cas, le choix de l'option PPP peut devenir intéressant sur le plan microéconomique (au niveau du projet) ; il n'existe néanmoins aucun moyen automatique de transformer les avantages microéconomiques en avantages macroéconomiques, et notamment en hausse de la croissance économique, car rien ne garantit que les ressources « libérées » par les économies de coût pour être affectées à d'autres fins seront utilisées de manière productive. C'est pour cette raison – et également parce que les règles comptables actuellement applicables aux PPP pourraient introduire une distorsion injustifiée en leur faveur – que les considérations



Timo Väilä



Jakob de Haan



Mathias Dewatripont



Patrick Legros



Paul Grout

⇒ macroéconomiques ne devraient pas intervenir dans le choix entre la procédure classique de passation des marchés publics et un PPP ; ce choix devrait se fonder uniquement sur des considérations d'efficacité microéconomique en fonction des coûts.

MM. Mathias Dewatripont et Patrick Legros, de l'Université libre de Bruxelles, ont apporté des précisions sur les aspects conceptuels relatifs au transfert des risques et aux conditions des contrats dans le contexte des PPP. Reconnaisant le rôle positif joué par les financements externes dans l'évaluation et le suivi des projets, ils ont souligné que les ressources de tiers peuvent également compromettre l'intérêt qu'a le partenaire privé à fournir des services de qualité, car le produit des efforts qu'il déploierait reviendrait en partie aux investisseurs externes. Ce risque est toutefois moindre dans le cas du financement par l'emprunt, puisqu'en l'occurrence aucun versement de dividende n'est prévu. Pour ce qui concerne la formulation des contrats de type PPP, MM. Dewatripont et Legros ont mis l'accent sur la manière dont elle pourrait entraîner des dépassements de coûts. En conclusion, ils ont indiqué qu'un resserrement des termes du contrat (exhaustivité du contrat) pourrait avoir pour effet de diminuer les dépassements de coûts, mais que cela n'implique pas nécessairement une réduction du total des coûts, car le nombre de concurrents en lice pour l'adjudication du marché diminue à mesure que le cahier des charges est plus précis. Cette éventualité milite en faveur de la nécessité de confier le suivi du projet à un tiers, un gros créancier par exemple, qui s'intéresse de près au suivi du projet mais dont la présence n'a pas d'incidence négative majeure sur la propension du partenaire privé à négliger aucun effort.

Passant au calcul du rapport coûts-résultats, **M. Paul Grout**, de l'Université de Bristol (Royaume-Uni), a présenté brièvement un échantillon de tests possibles et analysé leurs avantages et leurs inconvénients respectifs. Selon lui, ces tests peuvent être classés grosso modo comme suit : analyse complète des coûts et avantages, comparaison des coûts uniquement entre les options publiques et privées (PPP), comparaison des solutions privées disponibles, et tests de viabilité pour un projet donné. La plupart des pays qui effectuent des évaluations explicites des rapports coûts-avantages se fondent sur des comparaisons de coûts uniquement entre les solutions publiques et les opérations de type PPP, et en corrigent souvent les résultats pour tenir compte des différences de qualité. Ce type de tests repose sur l'établissement d'une grille de comparaison avec le secteur public, ce qui est notoirement problématique. Les taux d'actualisation retenus pour chaque type de



Armin Riess



Campbell Thomson



Patricia Leahy



Rui Sousa Monteiro



Christian von Hirschhausen

La conférence organisée en 2005 par la BEI a servi les intérêts non seulement de la Banque mais aussi de nombreux décideurs et participants issus du secteur privé

flux représentent une source majeure d'erreur potentielle. Ces problèmes sont atténués, voire supprimés, si la comparaison se limite aux seules solutions privées. L'intérêt de ce genre de tests est d'autant plus appréciable qu'il est possible de garantir un maximum de concurrence au stade des appels d'offres. À l'inverse, en l'absence de concurrence à ce stade, la grille de comparaison avec le secteur public devient primordiale – et particulièrement difficile à établir correctement. Puisque c'est dans ce cas que l'on court probablement le plus grand risque d'entreprendre un projet non viable, la meilleure solution pourrait être d'effectuer un test de viabilité qui se bornerait à prendre en considération la valeur actualisée nette du projet.

Dans l'après-midi, la session s'est focalisée sur les enseignements à tirer des expériences pratiques acquises lors d'opérations de type PPP. **M. Armin Riess**, Division des études économiques et financières à la BEI, a posé la question de savoir si le modèle des PPP peut s'appliquer à tous les secteurs. Quant à savoir si la fourniture d'un service public bénéficie du fait que l'on appréhende ensemble les étapes de construction et de prestation des services – c'est-à-dire si une opération de type PPP est préférable à la procédure classique de passation des marchés publics – cela dépend de facteurs très divers, dont certains revêtent une importance particulière : la facilité de sous-traiter le service, la perspective de réaliser des économies financièrement rentables et socialement avantageuses et celle de réaliser des économies financièrement rentables mais socialement dommageables (baisse de la qualité par exemple). Ceci étant, M. Riess a fait valoir que le fait d'appréhender ensemble différentes étapes d'un projet pourrait s'avérer préférable pour la construction de routes, de ponts et de tunnels, pour la fourniture de services d'adduction d'eau et d'assainissement ainsi que pour la prestation de services annexes dans des secteurs tels que la santé et l'éducation (locaux hospitaliers ou scolaires, nettoyage, restauration, etc.). En revanche, la prestation de services de base dans les secteurs de la santé, de l'éducation et dans le système carcéral (services cliniques, enseignement et services pénaux), ainsi que de

services informatiques, se prêterait peut-être moins à des opérations de type PPP vu la difficulté qu'il y aurait à les sous-traiter. S'agissant des réseaux ferroviaires, ils pourraient également ne pas convenir à un regroupement des étapes en raison des synergies négatives susceptibles d'exister entre les étapes de la construction et de l'exploitation (les investissements en matière de sécurité, tout en étant socialement profitables, entraîneraient une hausse des coûts). En comparant ces suggestions avec le nombre de projets de type PPP effectivement réalisés, M. Riess a souligné que, dans une certaine mesure, l'on pouvait mettre en correspondance les critères conceptuels établis pour appréhender ensemble les différentes étapes d'un projet et le monde réel – en particulier hors des frontières du Royaume-Uni – mais cela ne résultait pas nécessairement des seules considérations économiques.

M. Campbell Thompson, Évaluation des opérations à la BEI, a présenté les conclusions d'une évaluation des projets de type PPP financés par la BEI. Il a mis en exergue le fait que celle-ci a un avis neutre sur la question de savoir si les projets doivent faire l'objet d'un montage de type PPP ou suivre une procédure classique de passation des marchés publics, conformément à la politique européenne; le recours à un PPP est toutefois considéré comme un moyen d'attirer des fonds du secteur privé pour la réalisation d'infrastructures publiques, pour autant que les bases économiques fondamentales du projet soient saines. On a identifié un certain nombre d'avantages potentiels liés à la participation de la BEI au processus; ils sont d'ordre financier (disponibilité et coût des ressources de la BEI, durée plus longue du prêt) mais aussi non financier (vérification de la valeur du projet et effets catalyseurs, transferts de connaissances, et éventuellement répercussions politiques). À propos du niveau de performance des projets de type PPP financés par la Banque, M. Thomson a déclaré que l'on a constaté un meilleur respect général des délais et du budget pendant la phase de réalisation; en revanche, certains éléments sembleraient indiquer que des estimations optimistes de la demande compromettent l'efficacité et la viabilité financière de certains projets. Toutefois, le principal enseignement à tirer de l'évaluation était celui-ci: en réalité, il ne s'agissait pas tant de choisir entre un montage de type PPP et une procédure classique de passation des marchés publics, mais plutôt entre un projet de type PPP et pas de projet du tout, du moins à court ou moyen terme. Les clés de la réussite tenaient à l'ampleur de la concurrence et à la clarté du cahier des charges du projet.

Se référant spécifiquement à l'expérience britannique, **Mme Patricia Leahy**, National Audit Office (Royaume-Uni), a établi une distinction



entre les facteurs de réussite organisationnels et transactionnels. Les premiers concernent la clarté du cadre dans lequel s'effectuent les opérations de PPP, et des responsabilités et processus y afférents, l'expérience acquise dans le secteur public, ainsi que l'efficacité de la gestion du partenariat au fil du temps. Les facteurs de réussite transactionnels, quant à eux, tiennent à la clarté des obligations contractuelles et des normes de service; à la promotion de l'innovation pour la satisfaction de ces normes et à une répartition optimale des risques. Les secteurs dans lesquels les PPP ont été menés à bien au Royaume-Uni sont les prisons, les routes, l'immobilier et les installations relatives à la santé et à l'éducation; il s'agissait, en d'autres termes, de projets d'investissement de grande envergure nécessitant une maintenance. En revanche, les PPP ne convenaient pas à des projets informatiques ou à des projets assortis de coûts de transaction démesurés.

M. Rui Sousa Monteiro, de Parapública SA, a passé en revue l'expérience du Portugal en matière de PPP à ce jour. Certes, les opérations de ce type ont permis d'accélérer le développement des infrastructures et d'améliorer les services fournis aux usagers finals au Portugal, mais elles ont également enregistré des retards et des dépassements de coûts, souffert d'une répartition des risques sous-optimale et soulevé la question de leur caractère abordable à long terme d'un point de vue budgétaire. Afin d'améliorer le cadre régissant les PPP, le Portugal a adopté des modifications institutionnelles, comportant notamment la mise en place d'une unité chargée des PPP au sein du ministère des Finances; l'établissement d'une grille de comparaison avec le secteur public est devenu obligatoire et des mesures ont été prises pour stimuler la concurrence en matière de passation des marchés. M. Sousa Monteiro a rappelé que les PPP n'ont pas seulement contribué à la réalisation d'infrastructures au Portugal mais qu'ils ont aussi servi de vecteur de la réforme du secteur public en orientant son action sur la recherche de résultats et sur la satisfaction des usagers finals.

M. Christian von Hirschhausen, de l'Université de technologie de Berlin et DIW Berlin, a analysé l'utilisation et le potentiel des PPP dans les nouveaux États membres. Compte tenu des immenses besoins en matière de renouvellement et d'extension des infrastructures et de la précarité des finances publiques, les PPP pourraient sembler intéressants pour ces pays. M. von Hirschhausen a néanmoins indiqué que les réformes structurelles relatives aux secteurs des infrastructures ont été généralement lentes; les changements de gouvernement et notamment des cadres stratégiques, en matière de politique des transports par exemple, ont été fréquents et la planification des infrastructures ne s'est pas effectuée dans une perspective de réseau. En conséquence de quoi, les projets de PPP entrepris jusqu'à présent ont fait l'objet de fréquentes renégociations, de dépassements de coûts et d'une vision générale à court terme. Néanmoins, certains éléments laissent supposer que les institutions politiques et économiques compétentes se stabilisent peu à peu et que les PPP gagnent du terrain sur la procédure classique de passation des marchés publics.

Globalement parlant, les différents exposés ainsi que les débats animés qu'ils ont suscités ont permis certaines avancées dans l'expression et la clarification des conditions qui pourraient faire des partenariats public-privé une solution viable par rapport aux projets faisant l'objet d'une procédure classique de passation des marchés publics. C'est ainsi que la conférence 2005 de la BEI a servi les intérêts non seulement de la Banque mais aussi de nombreux décideurs et participants issus du secteur privé.

Les actes de la conférence seront publiés dans le volume 10 de la revue Cahiers BEI – EIB Papers qui paraîtra en juin 2005 et pourront être commandés à titre gratuit à l'adresse suivante: infoefs@bei.org ou consultés sur l'Internet: www.eib.org/efs. □

Le financement des réseaux transeuropéens (RTE)

En sa qualité d'institution financière de l'Union européenne, la BEI joue un rôle essentiel dans le financement des réseaux transeuropéens (RTE) de transport et d'énergie et de leurs réseaux d'accès. Le développement de ces réseaux est jugé crucial pour l'intégration économique et sociale de l'Union et la mise en valeur de ses régions les moins favorisées. À ce titre, les RTE font partie des objectifs prioritaires de la Banque.



*M. Juan Manuel
Sterlín Balenciaga
Département
« Communication et
information »*

Depuis 1993, lorsque les États membres de l'UE sont convenus, dans le Traité de Maastricht, de la nécessité de développer les réseaux transeuropéens (RTE), la Banque est devenue la principale source de financements bancaires pour ce type d'investissements, auxquels elle a consacré plus de 71 milliards d'EUR de prêts. La BEI a ainsi participé à la mise en œuvre de 12 des 14 projets prioritaires de transport et de 8 des 12 projets prioritaires d'énergie identifiés lors du Conseil européen d'Essen en décembre 1994.

Une participation de grande ampleur

Au cours des dix dernières années, la BEI a apporté une contribution précieuse à l'essor de ces réseaux dans l'Union en finançant des projets dans tous les secteurs concernés : routes (construction et amélioration de routes et d'autoroutes en Grèce, au Portugal et en Espagne) ; chemins de fer (construction de lignes à grande vitesse en France, en Belgique, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni, en Espagne et en Italie) ; ports (extension ou modernisation d'infrastructures portuaires en Espagne, en Grèce, aux Pays-Bas et en Suède) ; aéroports (modernisation d'infrastructures aéroportuaires en Italie, en Grèce, en Allemagne et en Irlande) et énergie (production et transport d'électricité ou de gaz au Royaume-Uni, en Italie, en Irlande et au Danemark).

À cette action au sein de l'Union européenne s'ajoute, pour la BEI, une activité hors du territoire de l'UE. En application du cadre tracé par les accords préadhésion et par les conférences paneuropéennes des ministres des transports réunis en Crète (1994) puis à Helsinki (1997), la Banque a consacré plus de 40 % de ses prêts dans les pays candidats à l'adhésion à la problématique des communications. Elle a ainsi consenti des prêts pour la construction et l'amélioration de routes et d'autoroutes en Pologne, en Slovaquie, en Bulgarie et en Roumanie, pour la remise en état de lignes ferroviaires en Hongrie et en République tchèque, et pour la modernisation d'infrastructures portuaires en Lettonie et d'aéroports en Lituanie et en Estonie.

Plus globalement, dans le contexte de la nouvelle « politique européenne de voisinage » et de la Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (FEMIP), la Banque finance aussi des projets de transport et d'énergie qui contribuent à améliorer les communications entre l'Union élargie et les pays voisins.

La « valeur ajoutée » de la BEI pour les RTE

La BEI a mis au point une approche spécifique pour le financement de ce type de projets, qui nécessitent d'importants volumes de fonds ainsi qu'un travail technique et environnemental rigoureux. Outre la mise à disposition de son importante capacité financière centrée sur le très long terme (25 ans ou plus), la Banque peut améliorer l'environnement financier des projets par des conditions de préfinancement et de remboursement adaptées au cycle de l'investissement, la prise en compte des études préalables dans le financement, une ingénierie financière permettant un partage des risques avec les autres investisseurs et la mobilisation d'autres sources bancaires (ou de subventions de l'UE) pour constituer des montages financiers efficaces.

Au cours des dix dernières années, la BEI a apporté une contribution précieuse à l'essor de ces réseaux dans l'Union en finançant des projets dans tous les secteurs concernés : routes, chemins de fer, ports, aéroports et énergie

La BEI a mis au point une approche spécifique pour le financement de ce type de projets, qui nécessitent d'importants volumes de fonds ainsi qu'un travail technique et environnemental rigoureux. Outre la mise à disposition de son importante capacité financière centrée sur le très long terme (25 ans ou plus), la Banque peut améliorer l'environnement financier des projets par des conditions de préfinancement et de remboursement adaptées au cycle de l'investissement, la prise en compte des études préalables dans le financement, une ingénierie financière permettant un partage des risques avec les autres investisseurs et la mobilisation d'autres sources bancaires (ou de subventions de l'UE) pour constituer des montages financiers efficaces.

L'effet catalyseur du concours de la Banque est particulièrement visible dans le cas de projets réalisés en partenariat public-privé (PPP), qui associent les avantages propres aux deux secteurs pour la réalisation de ces infrastructures. Par le financement de PPP, la BEI joue aussi un rôle essentiel afin d'aider les États membres à se doter d'une capacité organisationnelle dans ce domaine.

Le financement de PPP, la BEI joue aussi un rôle essentiel afin d'aider les États membres à se doter d'une capacité organisationnelle dans ce domaine.

L'Action pour la croissance et les 30 projets prioritaires

La BEI a participé activement à l'élaboration de l'Action européenne pour la croissance. Approuvée par le Conseil européen de Bruxelles, en décembre 2003, cette initiative vise à amplifier le

potentiel de croissance à long terme de l'Europe au travers d'un accroissement des investissements dans les RTE, ainsi que dans l'innovation et la recherche-développement.

S'agissant des RTE, cette initiative a identifié une nouvelle liste de 30 projets prioritaires, d'une valeur totale estimée à 600 milliards d'EUR. Ces projets ont été retenus en raison de leur importance stratégique à long terme pour l'intégration du marché intérieur dans l'Union élargie, ainsi que de leur degré de maturité, de leur viabilité économique et financière, de leur impact sur la croissance et de leur capacité à mobiliser des capitaux privés. La plupart des nouveaux projets prioritaires (21 sur 30) portent sur des aménagements ferroviaires, mais les infrastructures routières, portuaires et aéroportuaires sont également concernées.

Par ailleurs, la liste des projets prioritaires dans le domaine de l'énergie (RTE-E), établie par la Commission, comprend au total 10 projets de transport d'électricité et de gaz naturel, qui vont des petites liaisons énergétiques transfrontalières aux gazoducs transcontinentaux.

Dans ce cadre rénové, la Banque a mis en place un nouveau mécanisme d'investissement dans les RTE (TENs Investment Facility – TIF), qui a pour objectif d'investir 50 milliards d'EUR dans ce secteur d'ici à la fin de la décennie, dont la moitié, pour les plus avancés de ces projets, d'ici la fin de 2006.

L'action de la Banque s'exprimera tant par l'apport de financements classiques à long terme, assortis de durées très longues et de différés de remboursement appropriés, que par la mise en place d'instruments financiers novateurs conçus pour résoudre les problèmes de risque et ainsi encourager la participation du secteur privé au financement des RTE. Ces instruments sont notamment :

- un mécanisme de financement structuré (MFS), doté d'une réserve de 500 millions d'EUR (dont 100 millions d'EUR pour des projets dans le bassin méditerranéen), qui permet le financement, en partage des risques, de sociétés à finalité spécifique privées, publiques ou mixtes (en particulier dans le cas de projets transfrontaliers réalisés dans le cadre de PPP) ;
- avec l'appui du budget communautaire, la BEI a créé un mécanisme de capital-risque pour les RTE doté de 90 millions d'EUR, destiné à appuyer les projets soit directement (pour les très grands projets), soit au travers de sociétés de capital-risque spécialisées, créées avec l'aide de la Banque et pouvant injecter des fonds propres dans des projets d'infrastructures de

EIB operations in support of Trans-European Networks and corridors in neighbouring countries 1993-2004

- Tracé des réseaux transeuropéens prioritaires (RTE)
- Parties de ces RTE ayant fait l'objet d'engagements de financement
- Autres infrastructures et réseaux d'intérêt européen financés
- Corridors routiers et ferroviaires en Europe centrale et orientale
- Section de ces corridors ayant fait l'objet de financements

- Route/Rail
- ⚡ Électricité
- Gaz
- ✈ Aéroport
- Projet à caractère multi-régional
- ◆ Centre intermodal
- ▼ Port
- 👤 Gestion du trafic aérien
- 🛢 Mise en valeur de gisements de pétrole et de gaz naturel
- 🚚 Multilane free-flow tolling system



⇒ transport et offrir des capitaux d'emprunt en complément des prêts bancaires ;

- des structures de garanties particulièrement adaptées aux grands projets de RTE. À cet effet, outre les garanties de la BEI, l'Action pour la croissance prévoit la création d'un Instrument de garantie communautaire (IGC) pour les RTE-T, alimenté par des ressources communautaires, qui permettrait de fournir un appui supplémentaire aux projets lors de la « montée en puissance » des ouvrages aussitôt après leur achèvement. La Commission européenne met actuellement la dernière main à une proposition au Conseil concernant cet instrument, qui devrait être approuvée en 2005 ;

- le soutien au financement sur les marchés des capitaux pour les projets de RTE et, en particulier, à la titrisation d'infrastructures, opération qui consiste, pour un opérateur, à vendre par anticipation les recettes générées par un investissement, moyennant un nantissement des actifs du projet et une rémunération du risque pris en charge par l'investisseur qui avance les fonds. De tels dispositifs sont de plus en plus souvent mis en œuvre pour préfinancer des infrastructures de transport, comme dans le cas de la rénovation du métro de Londres par Metronet, de la construction de deux tronçons de la ligne Londres-Tunnel sous la Manche (CTRL), de la réalisation du réseau à grande vitesse (TAV) italien, financée par Ispa, et de l'achat de wagons de marchandises par l'opérateur AAE. La BEI suit de près ces mécanismes et y participe parfois en qualité d'investisseur ou de garant. La prochaine mesure consisterait à favoriser la création de fonds de titrisation qui permettraient le cofinancement de projets de RTE en continu par un groupe d'investisseurs participant aux fonds. La Banque mène actuellement à cet effet des discussions exploratoires avec plusieurs partenaires potentiels (compagnies d'assurance monobranche, fonds de pension, banques, etc.) pour évaluer l'intérêt du marché à l'égard de ce type de dispositif. □

La BEI et les PPP

Les PPP sont une nouvelle approche de la création d'infrastructures et de la prestation de services publics. Leur principal intérêt réside dans l'augmentation de l'efficacité et de l'efficacités que permet le partage des risques d'un projet, qui sont pris en charge par ceux qui sont le plus à même de les supporter : à l'entreprise privée les risques de construction et d'exploitation ; à la puissance publique la responsabilité de définir un cadre juridique et économique équilibré et de veiller à ce qu'il perdure tout au long de la vie du projet. De plus, les PPP permettent à la puissance publique de mettre en place une infrastructure d'utilité collective tout en étalant dans le temps le poids de leur investissement – et en autorisant, dans certains cas, des engagements hors-bilan.

La grande majorité des prêts de la BEI en faveur de PPP se concentre dans les secteurs des transports (85 % des approbations totales) et de la santé et de l'éducation (13 %). Les deux autres grands domaines concernés par les PPP sont l'eau et l'assainissement et l'énergie (2 %).

La BEI a investi quelque 17,4 milliards d'EUR dans une série de PPP relatifs aux transports, parmi lesquels, pour ne citer que quelques projets routiers et ferroviaires importants, les autoroutes à péage au Portugal, de nombreuses autoroutes en Espagne, le pont Rion-Antirion en Grèce, le viaduc de Millau en France, le tronçon néerlandais de la liaison ferroviaire à grande vitesse PBKAL, le franchissement de l'Øresund entre la Suède et le Danemark, la rénovation du métro de Londres et l'autoroute A2 en Pologne.

Dans ce contexte, la Banque travaille en étroite collaboration avec les principales parties prenantes dans ce type de projet, à savoir les institutions européennes, les pouvoirs publics et le secteur privé. En outre, la Banque s'est dotée d'une cellule d'experts interdirectionnelle lui permettant de jouer pleinement son rôle, qui consiste à donner des conseils et à transmettre des connaissances en matière de montage de PPP.

NB : une nouvelle publication intitulée « Le rôle de la BEI dans les partenariats public-privé (PPP) » peut être consultée sur le site internet de la Banque, à l'adresse : <http://www.eib.org/publications/publication.asp?publ=189>

Ce document d'information traite essentiellement des sujets suivants :

- les enseignements que la Banque tire du financement des PPP,
- les problèmes à résoudre dans la mise en place de programmes nationaux de PPP,
- le rôle de catalyseur que la Banque peut jouer dans cette forme de financement par le secteur privé de services afférents aux infrastructures publiques.



Les 30 projet de transport (RTE-T) prioritaires

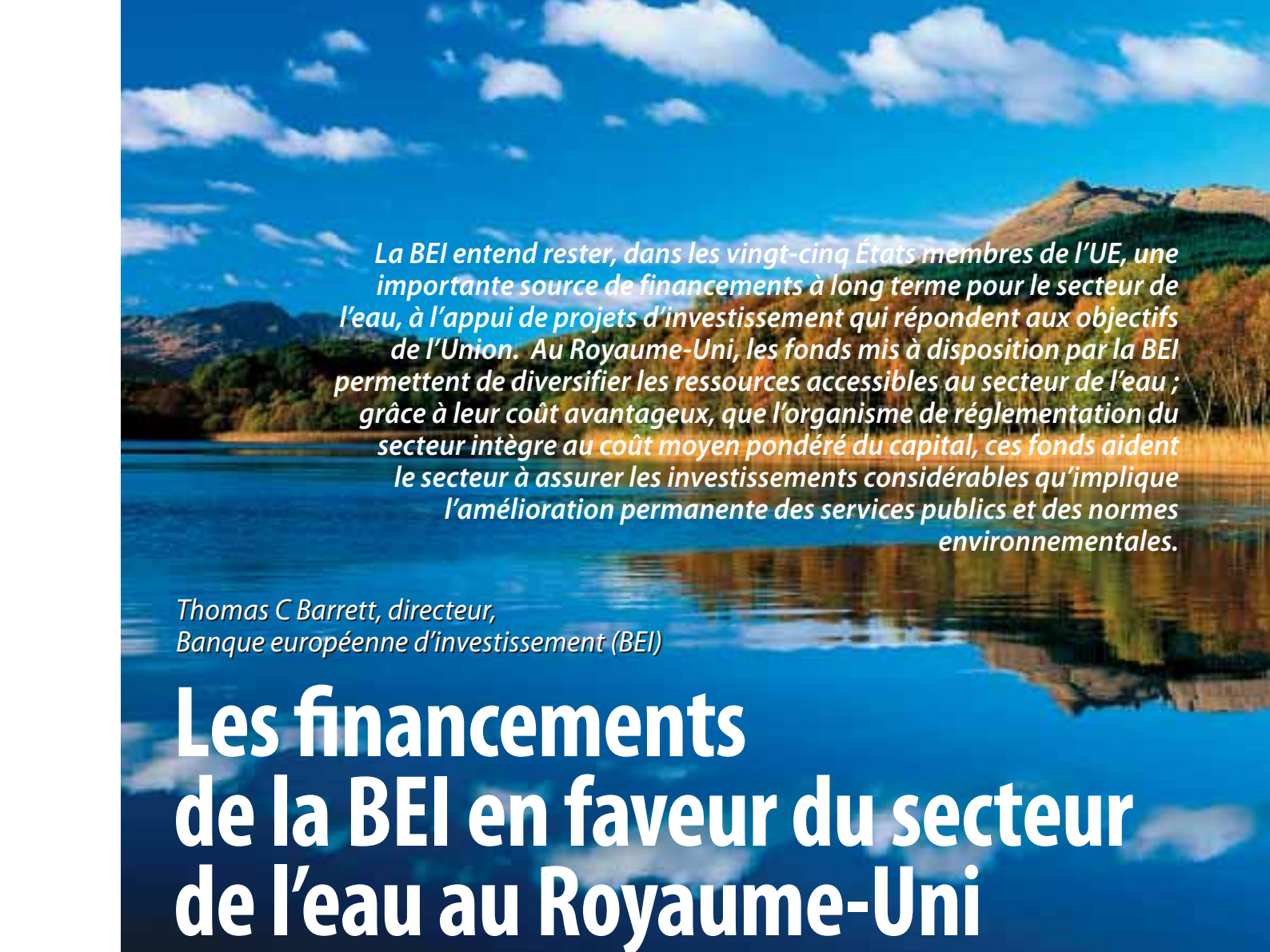
1	Axe ferroviaire à grande vitesse et transport combiné nord-sud (Berlin-Erfurt-Halle/Leipzig-Nuremberg ; axe Munich-Vérone par le tunnel du Brenner ; pont sur le détroit de Messine)
2	Axe ferroviaire à grande vitesse PBKAL (Paris-Bruxelles-Cologne-Amsterdam-Londres)
3	Axe ferroviaire à grande vitesse du sud-ouest de l'Europe (Madrid-Barcelone-Perpignan-Montpellier ; Madrid-Vitoria-Dax-Bordeaux-Tours ; Lisbonne/Porto-Madrid)
4	Axe ferroviaire à grande vitesse est (Paris-est de la France-sud de l'Allemagne, y compris l'embranchement Metz-Luxembourg)
5	Chemin de fer classique et transport combiné : ligne de la Betuwe (Rotterdam-frontière germano-néerlandaise-Rhin/Ruhr)
6	Axe ferroviaire à grande vitesse et transport combiné France-Italie-Slovénie-Hongrie (Lyon-Turin et Turin-Milan-Venise-Trieste/Koper/Diva_a, et Ljubljana-Budapest)
7	Autoroutes grecques : Pathe et Via Egnatia ; autoroute Sofia-Kulata-frontière gréco-bulgare ; autoroute Nadlac-Sibiu
8	Liaison multimodale Portugal-Espagne
9	Liaison ferroviaire classique Cork-Dublin-Belfast-Larne-Stranraer
10	Aéroport de Malpensa, Milan
11	Liaison fixe (rail-route) de l'Øresund entre le Danemark et la Suède
12	Triangle nordique (rail-route)
13	Liaison routière Irlande-Royaume-Uni-Benelux
14	Ligne ferroviaire principale de la côte ouest (West Coast Main Line, Royaume-Uni)
15	Galileo
16	Axe ferroviaire de fret Sines-Madrid-Paris
17	Ligne ferroviaire Paris-Strasbourg-Stuttgart-Vienne-Bratislava
18	Axe fluvial Rhin/Meuse-Main-Danube
19	Interopérabilité des lignes ferroviaires à grande vitesse dans la péninsule ibérique
20	Ligne ferroviaire du Fehmarn Belt
21	Autoroutes de la mer
22	Axe ferroviaire Athènes-Sofia-Budapest-Vienne-Prague-Nuremberg/Dresde
23	Axe ferroviaire Gdansk-Varsovie-Brno/Bratislava/Vienne
24	Ligne ferroviaire Lyon/Gênes-Bâle-Duisbourg-Rotterdam/Anvers
25	Axe autoroutier Gdansk-Brno/Bratislava/Vienne
26	Axe ferroviaire et routier Irlande-Royaume-Uni-Europe continentale
27	Axe « Rail Baltica » Varsovie-Kaunas-Riga-Tallinn
28	« EuroCapRail » sur l'axe ferroviaire Bruxelles-Luxembourg-Strasbourg
29	Axe ferroviaire du corridor intermodal mer Ionienne/Adriatique
30	Liaison fluviale Seine-Escaut





Les 10 projets de transport d'électricité et de gaz naturel (RTE-E) prioritaires

Électricité	
1	France–Belgique–Pays-Bas–Allemagne : renforcement du réseau électrique afin de réduire les goulets d'étranglement affectant le transport d'électricité à l'intérieur du Benelux.
2	Interconnexion aux frontières de l'Italie avec la France, l'Autriche, la Slovaquie et la Suisse : renforcement des capacités afin d'augmenter l'interconnectivité électrique
3	Renforcement du réseau électrique France–Espagne–Portugal : augmentation des capacités d'interconnexion électrique entre ces pays, amélioration du réseau électrique de la péninsule ibérique et mise en place de réseaux dans les régions insulaires
4	Renforcement du réseau électrique Grèce–pays des Balkans–réseau UCTE : création d'une infrastructure électrique permettant d'améliorer la liaison entre la Grèce et le réseau de l'Union pour la coordination du transport de l'électricité (UCTE)
5	Renforcement du réseau électrique Irlande–Royaume-Uni–Europe continentale et Europe du Nord : mise en place ou accroissement des capacités d'interconnexion électrique, avec intégration éventuelle de l'énergie éolienne offshore
6	Renforcement du réseau électrique Danemark–Allemagne–pays nordiques (y compris la Norvège, la Suède, la Finlande, le Danemark et l'Allemagne) : augmentation des capacités d'interconnexion électrique entre les pays du pourtour de la mer Baltique, avec intégration éventuelle de l'énergie éolienne offshore
Gaz naturel	
1	Gazoduc reliant le Royaume-Uni et l'Europe du Nord continentale (y compris les Pays-Bas, le Danemark et l'Allemagne – avec ramifications éventuelles vers les États nordiques et les États baltes) à la Russie : installation de gazoducs reliant quelques unes des principales sources de gaz en Europe, amélioration de l'interopérabilité des réseaux et sécurisation de l'approvisionnement
2	Gazoduc reliant l'Algérie, l'Espagne, l'Italie, la France et l'Europe du Nord continentale : construction de nouveaux gazoducs reliant l'Algérie à l'Espagne, à la France et à l'Italie, et accroissement de la capacité d'acheminement entre l'Espagne, l'Italie et la France
3	Pays de la mer Caspienne–Moyen-Orient–Union européenne : renouvellement et renforcement des gazoducs vers l'UE, créant de nouvelles possibilités d'importation de gaz naturel en provenance de la mer Caspienne, notamment par les liaisons Turquie–Grèce, Grèce–Italie et Turquie–Autriche.



La BEI entend rester, dans les vingt-cinq États membres de l'UE, une importante source de financements à long terme pour le secteur de l'eau, à l'appui de projets d'investissement qui répondent aux objectifs de l'Union. Au Royaume-Uni, les fonds mis à disposition par la BEI permettent de diversifier les ressources accessibles au secteur de l'eau ; grâce à leur coût avantageux, que l'organisme de réglementation du secteur intègre au coût moyen pondéré du capital, ces fonds aident le secteur à assurer les investissements considérables qu'implique l'amélioration permanente des services publics et des normes environnementales.

*Thomas C Barrett, directeur,
Banque européenne d'investissement (BEI)*

Les financements de la BEI en faveur du secteur de l'eau au Royaume-Uni

En tant qu'institution de financement à long terme de l'UE, la Banque européenne d'investissement (BEI) mène une action visant à réaliser les objectifs des politiques européennes. Dans le domaine de l'environnement, et notamment dans le secteur de l'eau, la Banque finance des projets qui contribuent à la protection et à l'amélioration de l'environnement naturel et bâti, ainsi qu'au développement durable. En 2004, les prêts de la BEI à l'appui du secteur de l'eau (2,1 milliards d'EUR) ont atteint 5 % du volume total de ses prêts (43,2 milliards d'EUR).

Depuis les années 70, la BEI est une source majeure de financements pour le secteur britannique de l'eau, tant avant qu'après la privatisation de ce dernier en 1989. La politique de la BEI dans le secteur de l'eau, au Royaume-Uni, consiste à financer des investissements qui répondent aux objectifs environnementaux définis par l'Inspection de l'eau potable (Drinking Water Inspectorate) et l'Agence pour l'environnement (Environmental Agency), lesquels reflètent les normes communes convenues par l'ensemble des États membres de l'UE et stipulées dans les directives européennes. Les investissements sélectionnés sont destinés à assurer la conformité avec les normes environnementales nationales et européennes. Les

financements de la BEI peuvent en outre servir à soutenir de grands investissements qui contribuent au développement économique de zones dites « de développement régional ». La Banque a accordé des financements aux dix compagnies des eaux et d'assainissement d'Angleterre et du Pays de Galles pour la mise en œuvre d'investissements de ce type. Elle envisage également de financer des projets comparables en Écosse et en Irlande du Nord.

Dans sa décision fixant les tarifs pour la période 2005-2010, publiée en décembre 2004, l'OFWAT, l'organisme de réglementation du secteur de l'eau du Royaume-Uni, a avant tout cherché à répondre à deux priorités : d'une part, abaisser les tarifs pour les consommateurs et, d'autre part, veiller à ce que le secteur de l'eau puisse répondre à ses besoins de financement en faisant appel aux marchés des valeurs mobilières, tout en conservant une note qui reflète une bonne qualité d'investissement. La Banque s'attend à ce que les flux de trésorerie du secteur restent, de par leur nature, stables et prévisibles. Toutefois, le secteur a des défis de taille à relever, étant donné la nécessité constante d'entreprendre de nouveaux investissements et d'améliorer l'efficacité opérationnelle tout en garantissant le respect des normes en matière de santé et de sécurité. Bien que le ris-

que commercial inhérent au secteur puisse être considéré comme faible en raison de la présence d'un cadre réglementaire, les résultats effectifs de chaque compagnie durant la prochaine période réglementaire seront variables : ils continueront à dépendre, dans une large mesure, de la performance individuelle de chaque compagnie et de l'efficacité de sa gestion.

Suite à la révision des prix décidée par l'OFWAT pour la période 2000-2005, qui était fortement axée sur une diminution des tarifs, on a constaté dans le secteur de l'eau l'apparition de divers schémas de financement qui avaient pour but de compenser la baisse du rendement des fonds propres par un recours accru à l'emprunt. Il s'en est suivi une dégradation progressive de la qualité de crédit des compagnies du secteur, dont les agences de notation ont revu la note à la baisse : on est ainsi passé de la tranche moyenne à supérieure de la catégorie « A » à la tranche moyenne à inférieure de la même catégorie, voire, dans certains cas, à la catégorie « BBB ». Suite à ces changements, les compagnies des eaux réglementées se classent actuellement en trois grands groupes : i) les compagnies qui s'appuient sur une structure de capital traditionnelle, dont la note se situe dans la catégorie « A », ii) un groupe intermédiaire de compagnies dont la note va



jusqu'à « BBB », mais dont la structure reste basée sur les fonds propres et iii) les compagnies très endettées dont les fonds propres sont faibles, voire inexistantes. La BEI a été présente tout au long de cette évolution et elle le restera pour autant qu'elle puisse soutenir des investissements qui répondent à ses objectifs stratégiques ; en effet, étant donné qu'elle est l'un des bailleurs de fonds à long terme offrant les conditions les plus avantageuses et qu'elle contribue à la diversification des sources de financement du secteur, elle peut apporter une valeur ajoutée et aider les compagnies des eaux à atteindre leurs objectifs. En outre, l'avantage qui découle des financements à long terme de la BEI, c'est-à-dire la baisse du coût global du capital, est en fin de compte répercuté sur les consommateurs via le coût moyen pondéré du capital qui est fixé par l'organisme de réglementation et se reflète dans les tarifs en vigueur pour les consommateurs.

À l'avenir, les compagnies du secteur de l'eau seront confrontées à de nouveaux défis en raison des normes européennes plus restrictives qui sont envisagées dans la directive-cadre sur l'eau, et qui visent à relever le niveau de qualité écologique minimum des eaux intérieures de surface, des eaux de transition, des eaux côtières et des eaux souterraines d'ici à 2015. Les conséquences en termes d'investissements pour les compagnies des eaux britanniques font encore l'objet d'ana-

lyses. Il est cependant probable que des investissements supplémentaires de grande ampleur seront nécessaires pour accroître le niveau de traitement tertiaire, diminuer la fréquence des débordements de bassins de retenue et atténuer l'impact des prélèvements d'eau dans les rivières à faible débit. La mise en place de mesures d'incitation prévue dans la directive pour encourager une utilisation plus efficace de l'eau devrait en outre contribuer à un meilleur comptage de la consommation. Certains observateurs craignent en fait que, vu l'ampleur des objectifs à atteindre d'ici 2015, le délai imparti soit insuffisant.

À l'avenir, l'activité de prêt de la BEI en faveur du secteur de l'eau continuera à être essentiellement axée sur les nouveaux États membres, ainsi que sur les pays qui doivent consentir des investissements majeurs pour se mettre en conformité avec les normes environnementales de l'UE. Dans le secteur de l'eau au Royaume-Uni, la BEI a encore un rôle important à jouer en vue de la réalisation des objectifs de l'UE. La BEI est prête à poursuivre son activité de financement en collaboration avec les compagnies des eaux britanniques, tant que son intervention continuera à apporter une valeur ajoutée, comme cela a déjà été le cas pour les investissements réalisés durant les 30 dernières années, depuis l'adhésion du Royaume-Uni à l'Union européenne, en vue de satisfaire à des normes plus strictes. □

Une nouvelle publication : « La BEI et le secteur de l'eau »

Une nouvelle publication concernant les activités de la BEI en faveur du secteur de l'eau peut être consultée à la rubrique « Publications » du site Internet de la BEI (www.bei.org/publications). Elle présente la politique de la BEI en faveur du secteur de l'eau et ses activités dans ce domaine, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'UE.

Ces dix dernières années, entre 1995 et 2004, la BEI a accordé des financements pour un montant total de 15 milliards d'EUR – soit un cinquième du volume global de ses prêts en faveur de l'environnement – à l'appui de projets dans le secteur de l'eau. Ce faisant, la Banque a soutenu la réalisation de projets des secteurs public et privé ayant trait à des domaines tels que l'approvisionnement en eau potable, la distribution d'eau, l'évacuation et le traitement des eaux usées, la protection contre les crues et l'érosion côtière, le drainage des eaux de pluies, etc. Dans le respect des directives européennes, la BEI soutient des projets qui contribuent à la gestion intégrée et durable des ressources naturelles.



Coopération avec la BID dans les Caraïbes et en Amérique latine

*Par Alberto Barragán
Chef de division
Opérations de prêt en Amérique latine*



Le 13 décembre 2004, la Banque interaméricaine de développement (BID) et la Banque européenne d'investissement (BEI) ont signé un protocole d'accord destiné à améliorer la coordination entre les deux institutions dans les pays des Caraïbes et d'Amérique latine. Cet instrument, signé à Washington par M. Enrique V. Iglesias, président de la BID, et Mme Isabel Martín Castellá, vice-présidente de la BEI, permettra de mieux cibler individuellement les projets à financer et de dégager des synergies grâce aux atouts respectifs des deux institutions en matière de savoir-faire opérationnel et de spécialisation régionale.

Deux intervenants de poids dans la région

Organisation internationale créée dans le but de promouvoir le développement économique et social de ses États membres emprunteurs, la BID est la plus grande institution multilatérale de financement des pays d'Amérique latine et des Caraïbes et l'un des principaux fournisseurs d'assistance technique non remboursable.

La BEI intervient en Amérique latine en vertu de mandats qu'elle a reçus du Conseil de l'UE. Au titre de son mandat actuel pour les opérations en Amérique latine et en Asie (ALA III), la BEI est autorisée à accorder des prêts à concurrence de 2,48 milliards d'EUR pendant la période 2000-2006 pour des projets présentant un intérêt mutuel pour l'UE et les pays partenaires d'Amérique latine et d'Asie. Les prêts qu'elle accorde en Amérique latine viennent appuyer, pour l'essentiel, des projets d'investissement du secteur privé réalisés par des filiales d'entreprises de l'UE ou par des coentreprises auxquelles participent des entreprises de l'UE, ainsi que des projets qui permettent un degré élevé de transfert de technologies à partir de l'Europe ou qui contribuent à l'amélioration de l'environnement et à l'intégration régionale. La BEI a signé avec la plupart des pays d'Amérique latine des accords-cadres distincts qui régissent ses relations avec les autorités de chacun de ces pays.

La BEI intervient dans les pays des Caraïbes en vertu de l'Accord de Cotonou, signé le 23 juin 2000, lequel prévoit l'octroi de financements au titre de la Facilité d'investissement (FI) et sur les ressources propres de la BEI dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP). Financée sur les ressources du Fonds européen de développement, la Facilité d'investissement est gérée par la BEI, qui utilise aussi ses propres

Appuyer des projets qui contribuent, d'une part, au développement économique et social des pays des Caraïbes et d'Amérique latine

ressources pour fournir des financements à des promoteurs implantés dans les pays ACP par le biais d'une vaste gamme d'instruments qui peuvent être adaptés, projet après projet, en fonction des besoins spécifiques de ses clients. Différents instruments peuvent également être combinés pour appuyer le même projet. Les ressources disponibles au titre de la FI s'élevaient à 1,7 milliard d'EUR pour la période 2003-2007. Le montant des ressources propres que la BEI met à la disposition des pays ACP pendant la même période s'élève à 2,2 milliards d'EUR.

Compréhension et motivation mutuelles

La BEI et la BID poursuivent une coopération fondée sur le financement parallèle de projets. L'une et l'autre estiment en effet que le renforcement et l'élargissement de leur coopération actuelle, compte tenu de leurs avantages comparatifs respectifs, permettront d'accroître l'efficacité et l'efficacité de leurs activités dans la région.

La signature de ce protocole d'accord signifie que la BEI et la BID conviennent de renforcer leur coordination afin d'appuyer des projets d'intérêt commun qui contribuent, d'une part, au développement économique et social des pays des Caraïbes et d'Amérique latine et, d'autre part, à faciliter davantage le financement de projets

d'investissement revêtant un intérêt mutuel pour l'Amérique latine, les Caraïbes et l'UE.

Ce nouveau protocole d'accord vise à optimiser les avantages que procurent la solidité financière de la BEI et son expérience du financement du secteur privé, associées à la crédibilité des politiques et aux possibilités d'intervention de la BID dans toute la zone de l'Amérique latine et des Caraïbes ainsi qu'à sa capacité à identifier des projets et à les mettre en œuvre avec des partenaires aussi bien publics que privés.

Des synergies opérationnelles sont attendues de la capacité de la BID à utiliser des instruments tels que des prêts et des garanties pour promouvoir les investissements dans le secteur privé en Amérique latine, ce qui permettra aux deux institutions d'explorer conjointement les possibilités d'appuyer l'investissement privé dans la région. D'autre part, l'expérience acquise par la BEI en Europe et ailleurs encore dans le cadre de partenariats public-privé, son savoir-faire en matière de hiérarchisation et de planification de projets d'investissement, et enfin, sa capacité à financer des infrastructures de grande envergure pourront être mis à profit utilement dans le cadre d'opérations concertées.

En vertu de ce nouveau protocole d'accord, la BID et la BEI seront également en mesure de renforcer et d'élargir leur coopération à l'appui de stratégies d'intégration régionale telles que le Plan Puebla Panamá et l'initiative appelée « Intégration des infrastructures régionales en Amérique du Sud » (IIRSA).

L'accès de la BEI aux investisseurs européens et les investissements étrangers directs déployés dans la région auront, conjointement, un rôle de catalyseur. Le renforcement de la collaboration avec la plus grande institution multilatérale de financement des pays d'Amérique latine et des Caraïbes favorisera la réalisation de l'un des objectifs de la politique opérationnelle de la BEI qu'est le soutien aux politiques de l'UE en matière de développement et de coopération avec les pays partenaires.

La Banque européenne d'investissement a déjà signé un protocole d'accord avec la Banque mondiale dans le but de renforcer la coordination entre donateurs au Moyen-Orient, en Afrique du Nord et dans la partie sud du bassin méditerranéen (voir le BEI-Information n° 117). Le texte du protocole d'accord signé entre la BEI et la BID est disponible sous la rubrique « publications » du site internet de la BEI (www.eib.org). □



La transition économique en Europe centrale et orientale



« Economic Transition in Central and Eastern Europe: Planting the Seeds », Cambridge University Press, 2004 (362 pages), est le deuxième ouvrage consacré à la transition économique écrit par Daniel Gros (CEPS, Bruxelles) et Alfred Steinherr, économiste en chef à la BEI. Leur premier ouvrage, paru en 1995 chez Pearson Publishers, Londres, s'intitulait « Economic Transition in Central and Eastern Europe: Winds of Change ».

Cette publication, à l'époque, traitait d'une question brûlante : « Comment organiser la transition » ? Faut-il opter pour des réformes progressives ou pour une thérapie de choc ? Si elles sont mises en œuvre graduellement, dans quel ordre les réformes doivent-elles s'enchaîner ? Concrètement, comment s'y prendre pour réaliser des réformes ?

Répondre aux nouvelles questions qui se posent

Dix ans plus tard, au début des années 2000, les pays en transition ont pu mettre à l'essai toute la panoplie d'instruments, de stratégies et d'objectifs de réformes qui étaient à leur disposition. Les travaux de recherche ne visent alors plus à répondre à la question théorique « comment procéder ? », mais plutôt à déterminer de manière empirique quelles méthodes ont marché et pourquoi. En apportant la réponse à cette question, ce nouvel ouvrage vient donc compléter utilement le précédent sans pour autant s'y substituer.

Pour évaluer l'impact positif ou négatif des réformes - ou de l'absence de réforme -, les auteurs ont d'abord cherché à savoir où en était le processus de transition dans les différents pays concernés. Pour le profane, la transition est souvent synonyme de convergence vers les niveaux de vie occidentaux. Pourtant, on peut définir la transition comme un processus qui consiste à abandonner les éléments typiques d'une société communiste pour construire une économie de marché qui s'inscrit dans le cadre d'une société démocratique, où les droits de propriété privée revêtent une grande importance. Une société de ce type peut être pauvre, et de nombreuses sociétés à travers le monde le sont, ce qui montre clairement que le niveau de vie est un résultat secondaire du processus de transition, mais ne lui est pas inhérent.

D'après les statistiques, les pays en transition se classent en trois catégories. Dans les pays de la première catégorie, c'est-à-dire tous les États d'Europe centrale et les pays baltes, la phase de transition était achevée en 2000 et, par conséquent, un mouvement de forte croissance s'y était déjà amorcé. Ces pays satisfaisaient en outre aux critères d'adhésion définis par l'Union européenne et en sont légitimement devenus membres le 1er mai 2004. La deuxième catégorie regroupe les pays de l'Europe du Sud-Est, où des progrès considérables ont été accomplis, mais où il reste encore beaucoup à faire. La troisième catégorie comprend tous les pays de l'ancienne Union soviétique, à l'exception des pays baltes. Là, la voie de la transition est encore longue et elle exigera des efforts importants, ainsi que des réformes politiques et économiques.

Les clés du succès

Une réponse claire a été apportée à la question de savoir quelle était la bonne stratégie (réformes progressives ou thérapie de choc). Les pays qui ont entrepris des réformes de grande envergure et ont adopté le processus de prise de décision démocratique se portent tous beaucoup mieux que ceux qui ont maintenu un processus de décision autocratique et ont réalisé progressivement des réformes partielles. Certains pays, en particulier ceux qui sont nés du démantèlement de l'ancienne Union soviétique, ont été confrontés dès le départ à des conditions plus difficiles : ils ont dû mettre sur pied, en partant de zéro, les institutions nécessaires à un État indépendant, ils n'avaient aucune certitude quant à leur avenir politique et n'étaient guère favorisés par leur situation géographique. À cet égard, les pays avantagés sont ceux de petite taille, situés près de la mer, et qui ont pour voisins des pays riches dont les frontières sont ouvertes. Toutefois, malgré ces conditions peu favorables au départ, tous ces pays de l'ancienne Union soviétique auraient pu faire mieux s'ils avaient fait montre de plus de volontarisme dans leurs efforts de réforme.

Sur tous ces plans, les pays d'Europe centrale jouissaient d'une situation bien meilleure. La plupart de ces pays sont petits et proches des riches marchés de l'UE, et ils ont une tradition d'indépendance ; en outre, ils souhaitaient vivement faire partie de la famille européenne et n'ont éprouvé aucune difficulté à accepter les valeurs politiques fondamentales de l'UE, ni

les institutions qui la représentent. Au début de la phase de réformes, ils se sont empressés d'adopter ou d'imiter les institutions des États membres de l'UE.

La mise sur pied des institutions s'est révélée être la tâche la plus ardue du processus de transition. La feuille de route fournie par l'UE a quelque peu facilité les choses. Néanmoins, les nouveaux États membres ont vite compris qu'ils pouvaient faire mieux, et que s'ils voulaient accélérer la convergence, ils ne devaient pas se limiter à adopter les institutions de l'UE. Par exemple, plusieurs pays d'Europe centrale ont eu le courage politique de laisser une grande partie de leur système bancaire national aux mains de banques étrangères, courage qu'aucun des anciens pays membres n'a eu jusqu'à présent. De même, alors que les anciens États membres ont des difficultés à réformer leurs institutions, les nouveaux membres ont fait preuve de davantage de souplesse, en mettant en œuvre des régimes fiscaux uniformes prévoyant l'application d'un taux d'imposition plus bas à un plus grand nombre de contribuables.

Rapidité et ampleur des réformes, ouverture aux échanges commerciaux, bon accueil réservé aux investissements étrangers, abandon de la prise de décisions politiques pour laisser jouer les règles du marché, acceptation de l'état de droit : telles sont les principales clés du succès. En ce qui concerne un grand nombre de réformes spécifiques, l'expérience a montré que le meilleur choix était fonction de circonstances bien précises. Pour les grands pays comme la Russie, par exemple, un taux de change flexible semble être plus approprié. C'est l'une des leçons tirées de la crise financière de 1998. Pour les petits pays qui ont des relations commerciales très développées avec l'Union européenne, un taux de change fixe convient bien. Les pays qui peinent à se forger une réputation ou qui sont de très petite taille ont avantage à adopter un système de caisse d'émission, malgré les contraintes que cela entraîne. De fait, les pays qui ont mis en place un tel dispositif bénéficient, en pratique, des avantages de l'adhésion à l'union économique et monétaire européenne.

La phase de transition n'étant pas terminée pour les pays de l'Europe du Sud-Est et de l'ancienne Union soviétique, il reste encore beaucoup à faire, dans des contextes plus difficiles. Dans leur ouvrage, les auteurs abordent ces problèmes de manière détaillée et proposent des solutions réalistes. □

Nouvelle structure de contrôle à la BEI

Depuis février 2005, suite à leur fusion, les départements « Évaluation des opérations » (EV) et « Audit interne » (AI) forment un seul service autonome, dénommé : « Inspection générale – Évaluation et audit interne » (IG). La création de l'Inspection générale souligne l'importance qu'attache la BEI à ses deux grandes fonctions indépendantes de contrôle ex post. Cette nouvelle structure reflète en particulier la contribution des activités d'évaluation à la réalisation des objectifs stratégiques de la Banque et leur impact positif sur la performance opérationnelle, la responsabilité et la transparence.

Le nouveau département restera chargé du Cadre de contrôle interne et de toutes les investigations en matière de fraude. La création de l'Inspection générale favorisera une synergie accrue entre EV et AI et, notamment, une approche plus coordonnée de leurs programmes de travail respectifs. Par ailleurs, en plus des services actuels, le département IG fournira, en cas de besoin, un mécanisme de recours indépendant pour l'examen des plaintes que le médiateur européen considère comme n'étant pas de son ressort.

Tous les services du nouveau département seront fournis au groupe BEI. IG sera placé sous la responsabilité fonctionnelle, respectivement, des vice-présidents **P. Sedgwick** (pour les services d'audit interne) et **S. Niinistö** (pour les services d'évaluation). Parallèlement à la création de cette nouvelle structure, **M. P. Maertens** a été nommé inspecteur général (directeur du département). L'inspecteur général rendra compte au président et sera chargé de la consultation, de la liaison et de la coopération avec le Comité de vérification et les organes externes, conformément à la Charte d'AI et aux termes de référence de EV. En outre, **M. A. Sève** a été nommé chef de division (EV). □

Banque européenne d'investissement

100, boulevard Konrad Adenauer – L-2950 Luxembourg

☎ (+352) 43 79 11 – 📠 (+352) 43 77 04

www.eib.org – 📧 info@eib.org

Bureaux extérieurs

Belgique

Rue de la loi 227 / Wetstraat 227 – B-1040 Bruxelles / Brussel

☎ (+32-2) 235 00 70 – 📠 (+32-2) 230 58 27

France

21, rue des Pyramides – F-75001 Paris

☎ (+33-1) 55 04 74 55 – 📠 (+33-1) 42 61 63 02

Allemagne

Lennéstraße 11 – D-10785 Berlin

☎ (+49-30) 59 00 47 90 – 📠 (+49-30) 59 00 47 99

Grèce

364, Kifissias Ave & 1, Delfon – GR-152 33 Halandri / Athens

☎ (+30) 210 68 24 517 – 📠 (+30) 210 68 24 520

Italie

Via Sardegna 38 – I-00187 Roma

☎ (+39) 06 47 19 11 – 📠 (+39) 06 42 87 34 38

Portugal

Avenida da Liberdade, 190-4º, A – P-1250-147 Lisboa

☎ (+351) 213 42 89 89 – 📠 (+351) 213 47 04 87

Espagne

Calle José Ortega y Gasset, 29, 5º – E-28006 Madrid

☎ (+34) 914 31 13 40 – 📠 (+34) 914 31 13 83

Royaume-Uni

2 Royal Exchange Buildings – London EC3V 3LF

☎ (+44) 20 73 75 96 60 – 📠 (+44) 20 73 75 96 99

Égypte

6, Boulos Hanna Street – Dokki, Giza 12311, Cairo

☎ (+20-2) 336 65 83 – 📠 (+20-2) 336 65 84

Tunisie

70, avenue Mohamed V – TN-1002 Tunis

☎ (+216) 71 28 46 06 – 📠 (+216) 71 28 09 98

South Africa

27 George Storrar Drive – Groenkloof 0181, Pretoria

☎ (+20-2) 336 65 83 – 📠 (+20-2) 336 65 84

Fonds européen d'investissement

43, avenue J.F. Kennedy – L-2968 Luxembourg

☎ (+352) 42 66 88-1 – 📠 (+352) 42 66 88-200

www.eif.org – 📧 info@eif.org

Pour tout changement concernant la liste actuelle des bureaux et pour les informations relatives aux bureaux qui pourraient avoir été ouverts après la publication de cette brochure, veuillez consulter le site Internet de la Banque.

Aide au relèvement et à la reconstruction de la Turquie après les tremblements de terre (TERRA)

Le programme d'aide au relèvement et à la reconstruction de la Turquie après les tremblements de terre (TERRA).

Une enveloppe de 600 millions d'EUR au maximum a été approuvée en 1999 et utilisée en faveur d'un projet de reconstruction de 1,5 milliard d'EUR mis sur pied par le gouvernement turc (concours de 450 millions d'EUR - TERRA 1) ainsi qu'en faveur d'un prêt global destiné à contribuer au rétablissement du tissu industriel endommagé par le séisme (concours de 150 millions d'EUR - TERRA 2). Ces concours ont ainsi servi à financer à la fois des opérations prioritaires de remise en état et de reconstruction des infrastructures économiques et des projets entrepris par le secteur privé.



En août 1999, un tremblement de terre dévastateur frappait en Turquie la région de Marmara. À peine trois mois plus tard, un nouveau séisme se produisit plus à l'est. Le bilan officiel a fait état de 15 000 morts et 29 000 blessés, 800 000 personnes sans abri et quelque 300 000 bâtiments endommagés ou détruits. Aux pertes en vies humaines et aux destructions matérielles se sont ajoutés des dommages économiques considérables. 40 % des entreprises industrielles turques étaient en effet concentrées dans la région sinistrée, dont l'importante sismicité est bien connue.

En réaction immédiate à la catastrophe, le Conseil européen avait adopté en novembre 1999 le programme TERRA (« Turkey Earthquake Rehabilitation and Reconstruction Assistance »), doté d'une enveloppe de 600 millions d'EUR. Les fonds ont servi à financer des travaux prioritaires de remise en état et de reconstruction d'infrastructures économiques et des projets entrepris par le secteur privé dans les zones dévastées.

Les opérations de remise en état ont porté sur cinq provinces touchées par le tremblement de terre. Le soutien apporté à la ville d'Adapazari est représentatif de la contribution de la BEI. Six ans plus tard, il est remarquable de constater à quel point cette ville, l'une des plus sévèrement touchées, s'est relevée de la catastrophe. Bien que bon nombre d'habitants aient quitté la localité en ruines dans les jours et les semaines qui ont suivi le séisme, Adapazari a été reconstruite et est aujourd'hui une ville moderne florissante, ce qu'elle doit à des actions bien ciblées et

à une importante aide financière de la BEI. Les travaux de reconstruction ont démarré immédiatement après la catastrophe. Les immeubles détruits ont été reconstruits selon des normes anti-sismiques, de façon à limiter les dommages que pourrait provoquer un nouveau séisme. Le centre historique a ainsi été rebâti et une ville nouvelle a vu le jour à dix kilomètres plus au nord, sur des sols dont les caractéristiques géologiques leur permettront de résister beaucoup mieux aux séismes, les parties ancienne et nouvelle de la ville étant reliées par un boulevard.

Au cours des cinq dernières années, la BEI a apporté son soutien à la région au travers de concours financiers et de prestations de services de spécialistes en matière d'urbanisme et d'architecture. À l'heure actuelle, la population d'Adapazari augmente régulièrement et la croissance économique de la ville est plus rapide qu'elle ne l'était avant le séisme. Aussi terribles qu'aient été les destructions, elles ont fait place à une renaissance spectaculaire. Les opérations de reconstruction entreprises dans les autres localités concernées ont elles aussi porté leurs fruits. □

Une nouvelle brochure consacrée aux prêts de la BEI en Turquie peut être consultée sur le site Internet www.eib.org (Publications).

